



COMMUNE

DE

# DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2022-69

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « MONT-BLANC MATERIAUX – 152 Route de Sallanches – 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 5 septembre 2022 afin de réglementer la circulation sur la Route d'Odier pour lui permettre de procéder aux raccordements des réseaux EU pour le Chantier situé au 975 Route d'Odier ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

## ARRETE :

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Dans la période comprise entre le 7 septembre 2022 et le 21 septembre 2022 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route d'Odier depuis le numéro de voirie n° 925 jusqu'au numéro de voirie n° 997.

### **Article 2 :**

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

### **Article 3 :**

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux ».**

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera **affiché sur place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux ».**

### **Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

### **Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « Mont-Blanc Matériaux », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 5 septembre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 06/09/2022

Télétransmis Sous-préfecture le 06/09/2022

Le Maire,



Stéphane ALLARD